

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2021- 20

Date :
16/09/2021

Objet : **Révision du plan de gestion de la réserve naturelle régionale
Poitevine-Regarde-Venir**

Vote : favorable à
l'unanimité

Présentation du sujet

Le sujet est introduit par la Région qui rappelle l'historique de la politique des réserves naturelles régionale de PACA et la participation de cet outil à l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie nationale en faveur des aires protégées.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), gestionnaire de la réserve naturelle depuis 2011, rappelle le contexte de création de la RNR en 2009 ; présente le bilan du premier plan de gestion (2014 - 2019) qui a été approuvé en 2014 par délibération du conseil régional ; et expose le projet de second plan de gestion prévu sur dix ans (2021-2031).

Le plan de gestion d'une réserve naturelle régionale est une obligation prévue par le code de l'environnement : il est approuvé, après avis du CSRPN, par délibération du conseil régional.

Synthèse des échanges avec le maître d'ouvrage

Le CSRPN échange tout d'abord sur le bilan de la mise en œuvre du premier plan de gestion en commençant par reconnaître les écarts inévitables entre les objectifs prévus lors de la rédaction et la mise en œuvre des actions.

De manière générale sur les réserves, le CSRPN relève que les bilans sont souvent très administratifs avec une faible visibilité de l'état écologique des réserves. Il serait pertinent de prévoir des indicateurs d'état et de résultats à côté des indicateurs d'activité. Le CEN en est conscient et a fait des tentatives dans ce sens pour le moment sans donner réellement satisfaction. Concernant les habitats, des éléments du nouveau plan de gestion permettent de suivre leur évolution, mais cela est compliqué de suivre leur état de conservation et leur évolution, en particulier pour le coussoul de Crau qui n'a pas d'état de référence. Le CEN et la Région notent toutefois cette remarque et vont essayer d'avancer sur la définition d'indicateurs de résultat.

Le CSRPN évoque ensuite les sujets agricoles, l'olivieraie, la coupe de haie, irrigation, etc. Le CEN rappelle le choix de la Région d'intégrer des prairies de fauche avec un cahier des charges encadrant leurs pratiques, en particulier sur le l'irrigation et le glyphosate.

Le CSRPN fait enfin part de sa vive inquiétude concernant l'une des variantes du projet de liaison Fos-Salon traversant la réserve par son milieu. Le gestionnaire indique que ce projet est très chronophage pour l'équipe de la réserve depuis 2 ans et remet en cause la gestion d'un tiers de la réserve en induisant le potentiel abandon du pâturage par l'éleveuse actuelle.

Avis 2021-20 :

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité* sur le bilan et le nouveau plan de gestion. Il envisage par ailleurs de s'auto-saisir du dossier de la liaison Fos-Salon pour une présentation du projet et un examen des risques qu'il fait porter à la réserve naturelle.

*Votants : 19 / favorable : 19 / défavorable : 0 / abstention : 0 / Un membre du CSRPN s'est retiré des délibérations et du vote en raison de son lien avec le dossier.

Le vice-président du CSRPN : Patrick Grillas

